

---

**Procès-verbal du Conseil municipal de Loix**  
**Séance du 17 décembre 2024**

---

Membres en exercice : 14  
Membres présents : 11  
Votants : 14  
Date de la convocation : 10 décembre 2024

---

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix-sept décembre, à vingt heure trente,  
Le Conseil municipal de la commune de LOIX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Loix, sous la présidence de Monsieur Lionel Quillet, maire.

Étaient présent(e)s : Lionel QUILLET, Patrick BOUSSATON, Michèle ROILLAND, André ROULLET, Nathalie WIEDERKEHR, Erick MARTINEAU, Etienne SCHNEIDER, Benoît BONNET, Sophie TOUET, Aïcha AMEZAL, Adeline HERAUDEAU.

Absent(e)s) - Excusé(e)s) : Sabrina ELMIRONI, pouvoir à Michèle ROILLAND, Francis VION, pouvoir à Lionel QUILLET ; Lauren BAUDONNIERE, pouvoir à Nathalie WIEDERKEHR.

Secrétaire de séance : Erick MARTINEAU.

---

La séance est ouverte.

Monsieur Erick Martineau est désigné secrétaire de séance.

Le PV de la réunion du 26 novembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le maire est heureux d'annoncer que suivant la publication de l'insee, la population de Loix reste sur une courbe croissante avec soit 742 habitants (contre 739 en 2024), soit un chiffre total officiel de 753 habitants avec la population comptée à part (jeunes, étudiants, ... par exemple). Il ajoute que cette année, le village a accueilli 4 bébés.

## **1. Délibération N°062/24**

### **Personnel**

#### ***Ouverture d'un poste d'agent d'animation saisonnier***

Considérant les besoins des services et de renforts de personnel, Monsieur le maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir au titre de l'article L332.13 du Code général de la fonction publique (emplois non permanents) :

- Du 6 janvier 2025 au 31 mars 2025 : un poste d'adjoint d'animation à temps complet (base 35/35h). Rémunération basée sur l'indice brut 367. Cet agent interviendrait sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire .

***Adopté à l'unanimité.***

## **2. Délibération N°063/24**

### **Budget principal mairie 2024**

#### ***Décision modificative n°3***

Monsieur le Maire donne lecture des propositions de virements de crédits et de modification du budget principal pour l'exercice 2024 ci-dessous. Pour rappel, ce budget est en M 57.

## INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2111 (21) : Terrains nus	112 317,70	021 (021) : Virement de la section de fonct	135 121,22
2111 (21) : Terrains nus	-10 000,00	10226 (10) : Taxe d'aménagement	-10 000,00
2111 (21) : Terrains nus	-7 000,00	1641 (16) : Emprunts en euros	293 125,00
2112 (21) : Terrains de voirie	-1 900,00	2804111 (040) : Biens mobiliers, matériel e	-233 422,00
2152 (21) : Installations de voirie	-20 000,00		
2152 (21) : Installations de voirie	-100 000,00		
2156 (21) : Matériel&outillage d'incendie et	-4 000,00		
2181 (21) : Install.générales,agencement & a	-30 000,00		
231 (23) : Immobilisations corporelles en c	9 992,16		
231 (23) : Immobilisations corporelles en c	235 414,36		
	<b>184 824,22</b>		<b>184 824,22</b>

## FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	135 121,22	70311 (70) : Concession dans les cimetières	500,00
60631 (011) : Fournitures d'entretien	500,00	7067 (70) : Redev.&droits des serv.péri-sc	1 825,00
6064 (011) : Fournitures administratives	1 200,00	73118 (731) : Autres contributions directes	2 601,00
612 (011) : Redevances de crédit-bail	-4 000,00	73123 (731) : Taxe comunun.addit.droits mu	24 000,00
613 (011) : Locations	-7 000,00	73123 (731) : Taxe comunun.addit.droits mu	2 000,00
613 (011) : Locations	198,00	74111 (74) : Dotation forfaitaire des comunun	2 452,00
615221 (011) : Bâtiments publics	10 000,00	748388 (74) : Autres	25,00
615228 (011) : Autres bâtiments	-15 000,00	7488 (74) : Autres attributions et participat	114,00
615232 (011) : Réseaux	-8 000,00	7488 (74) : Autres attributions et participat	250,00
6156 (011) : Maintenance	2 500,00	756 (75) : Libéralités reçues	658,00
617 (011) : Etudes et recherches	-10 000,00		
6218 (012) : Autre personnel extérieur	-7 000,00		
622 (011) : Rémunérations d'intermédiaires e	13 000,00		
623 (011) : Publicité,publications,relations p	4 000,00		
626 (011) : Frais postaux et frais de télécom	7 200,00		
633 (012) : Impôts,taxes&vers.assi.sur rému	-2 000,00		
635 (011) : Autres impôts,taxes&vers.assiru	2 302,00		
6411 (012) : Personnel titulaire	-7 000,00		
6413 (012) : Personnel non titulaire	11 600,00		
6415 (012) : Congés payés	385,00		
6450 (012) : Charges de sécurité sociale et d	-4 700,00		
65311 (65) : Indemnités de fonction	500,00		
65313 (65) : Cotisations de retraite	-800,00		
6558 (65) : Autres contributions obligatoire	-25 000,00		
65736211 (65) : Non dotés de la personal	170 390,78		
65748 (65) : Autres personnes de droit pri	2 450,00		
673 (67) : Titres annulés (sur exercices anté	-3 000,00		
681 (042) : Dot.aux amort.&aux provisions-	-233 422,00		
	<b>34 425,00</b>		<b>34 425,00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>219 249,22</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>219 249,22</b>

Monsieur le maire ajoute que la présente décision modificative comprend les écritures de transfert du budget annexe Clos du communal au budget principal de l'opération « clos de l'Abbaye ». En effet, le projet ayant évolué en la construction de 2 logements locatifs non meublés, l'opération n'est plus assujettie à TVA.

Ces écritures prévoient notamment le transfert du capital restant dû de l'emprunt, soit 293 125 € au budget principal ainsi qu'une subvention d'équilibre à verser par le budget principal au budget annexe de 170 390.78 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide les ajustements et virements de crédits ci-joints au budget 2024 comme ci-dessus et qui peuvent se résumer ainsi :

	RECETTES	DEPENSES
<b>Fonctionnement</b>	34 425.00	34 425.00
<b>Investissement</b>	184 824.22	184 824.22
<b>TOTAL</b>	<b>219 249.22</b>	<b>219 249.22</b>

- Autorise le transfert au budget principal du capital restant dû de l'emprunt « clos de l'Abbaye », soit 293 125 €.
- Précise qu'une subvention d'équilibre sera versée par le budget principal pour un montant de 170 390.78 €
- Autorise Monsieur le maire à prendre toute disposition et à signer tous documents relatifs au suivi et à l'exécution de la présente délibération.

### 3. Délibération N°064/24

#### Budget annexe Clos du Communal 2024

#### Décision modificative n°2

Monsieur le Maire donne lecture des propositions de virements de crédits et de modification du budget annexe Clos du communal pour l'exercice 2024 ci-dessous. Pour rappel, ce budget est en M 57, assujetti à TVA.

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1641 (16) : Emprunts en euros	293 125,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	172 857,78
231 (23) : Immobilisations corporelles en c	115 300,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	115 300,00
		2111 (21) : Terrains nus	111 940,42
		231 (23) : Immobilisations corporelles en c	8 326,80
	<b>408 425,00</b>		<b>408 425,00</b>

## FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	172 857,78	7573621 (75) : Non dotés de la personnalité	170 390,78
023 (023) : Virement à la section d'investis	115 300,00	75822 (75) : Pr. en ch. déficit budg. annexe c	115 200,00
60611 (011) : Eau et assainissement	1 000,00	773 (77) : Mandats annulés ou atteints déché	2 467,00
60612 (011) : Énergie – Électricité	600,00		
611 (011) : Contrats de prestations de servi	1 300,00		
6161 (011) : Multirisques	-1 000,00		
637 (011) : Autres impôts, taxes & vers. assimi	-1 500,00		
6558 (65) : Autres contributions obligatoire	-500,00		
	<b>288 057,78</b>		<b>288 057,78</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>696 482,78</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>696 482,78</b>

Monsieur le maire ajoute que la présente décision modificative comprend les écritures de transfert du budget annexe au budget principal de l'opération « clos de l'Abbaye ». En effet, le projet ayant évolué en la construction de logements à l'année, l'opération n'est plus assujettie à TVA.

Ces écritures prévoient notamment le transfert du capital restant dû de l'emprunt, soit 293 125 € au budget principal ainsi qu'une subvention d'équilibre à verser par le budget principal au budget annexe de 170 390.78 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide les ajustements et virements de crédits ci-joints au budget 2024 comme ci-dessus et qui peuvent se résumer ainsi :

	RECETTES	DEPENSES
<b>Fonctionnement</b>	288 057.78	288 057.78
<b>Investissement</b>	408 425.00	408 425.00
<b>TOTAL</b>	<b>696 482.78</b>	<b>696 482.78</b>

- Autorise le transfert au budget principal du capital restant dû de l'emprunt « clos de l'Abbaye », soit 293 125 €.
- Précise qu'une subvention d'équilibre sera versée par le budget principal pour un montant de 170 390.78 €
- Autorise Monsieur le maire à prendre toute disposition et à signer tous documents relatifs au suivi et à l'exécution de la présente délibération.

## 4. Délibération N°065/24, 066/24, 067/24, 068/24, 069/24 Budget principal et budgets annexes 2025 *Budgets primitifs*

Le projet de budget primitif 2025 (budget principal et budgets annexes) atteint un volume global de 2 766 091.00 € (2 646 319.00 € en 2024, 2 961 017.00 € en 2023 et 3 097 867.36 € en 2022).

Comme les années passées, ce budget sera ajusté au fur et à mesure de l'exercice en fonction des rentrées réelles des dotations, des droits de mutation ou de taxe d'aménagement dont nous ne connaissons pas les montants à l'avance. Ces recettes sont estimées au BP sur la moyenne basse des 3 dernières années perçues.

Le budget prévoit cependant d'autofinancer d'ores et déjà **433 620 € de dépenses d'équipement** pour principalement la voirie et la halle du marché.

	Total BP 2020	Total BP 2021	Total BP 2022	Total BP 2023	Total BP 2024	Total BP 2025
Budget principal	2 063 872.36	2 056 756.36	2 180 315.36	2 202 797.00	2 417 325.00	2 571 236.00
Budget annexe Ecotaxe	62 254.00	67 244.00	62 244.00	62 244.00	63 250.00	67 000.00
Budget annexe zone de mouillages	48 308.00	35 154.00	31 776.00	53 900.00	35 446.00	34 446.00
Budget annexe Zone salicole	18 982.00	18 982.00	18 982.00	18 982.00	18 982.00	18 982.00
Budget annexe Clos du communal	550 000.00	953 672.00	804 550.00	623 094.00	111 316.00	74 427.00
<b>TOTAL</b>	<b>2 743 416.36</b>	<b>3 131 808.36</b>	<b>3 097 867.36</b>	<b>2 961 017.00</b>	<b>2 646 319.00</b>	<b>2 766 091.00</b>

### Budgets 2025 par section

	Fonctionnement	Investissement	Total
COMMUNE DE LOIX	1 961 403,00	609 833,00	2 571 236,00
CLOS DU COMMUNAL	45 611,00	28 816,00	74 427,00
Ecotaxe LOIX	62 000,00	5 000,00	67 000,00
Zone de mouillages du Grovin	27 000,00	7 448,00	34 448,00
zone salicole	9 617,00	9 365,00	18 982,00
<b>Total</b>	<b>2 105 631,00</b>	<b>660 460,00</b>	<b>2 766 091,00</b>

\* Selon les règles budgétaires, pour chaque section (fonctionnement et investissement), les montants en dépense et en recette sont identiques

## I – Le budget principal :

### a/ La réalité du budget :

Les recettes réelles prévues au budget s'élèvent à :

- En fonctionnement	1 953 445.00
- En investissement	102 000.00
<b>Total</b>	<b>2 055 445.00</b>

Ces recettes sont ventilées en **dépenses réelles** comme suit :

- En fonctionnement	1 453 570.00
- En investissement	601 875.00
<b>Total</b>	<b>2 055 445.00</b>

### b/ L'équilibre budgétaire :

Le budget s'établit au total à **2 571 236.00€** en raison des mouvements budgétés pour respecter les principes d'équilibre budgétaire entre section. Il s'agit d'opérations d'ordre (c'est-à-dire ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie).

Le total budgétaire peut se calculer ainsi :

- Recettes /dépenses réelles	2 055 445.00
- Amortissements	8 128.45
- Virement	507 662.55
<b>Total</b>	<b>2 571 236.00</b>

# FONCTIONNEMENT

## DEPENSES

Charges courantes ; dépenses de personnel ; action sociale Chapitres 011/012/65/67	1 391 025.00
Frais financiers et intérêts de la dette Chapitre 66	26 445.00
Fond de péréquation (014)	36 100.00
<b>Total :</b>	<b>1 453 570.00</b>

Dotations aux amortissements Chapitre 042	170.45
Virement à la section d'investissement Chapitre 023	507 662.55
<b>Total :</b>	<b>507 833.00</b>
<b>Total dép</b>	<b>1 961 403.00</b>

Dépenses d'équipement (chapitres 20,21 et 23)	433 620.00
Annuité de la dette en capital Remboursement de caution Chapitre 16	168 255.00
<b>Total :</b>	<b>601 875.00</b>

Amortissement des subventions Chapitre 040	7 958.00
Opérations patrimoniales Chapitre 041	
<b>Total :</b>	<b>7 958.00</b>
<b>Total dép</b>	<b>609 833.00</b>
<b>Total budget</b>	<b>2 571 236.00</b>

## RECETTES

Fiscalité, taxe et dotations Chapitres 73 et 74	1 335 045.00
Produits des services, du domaine ; produits de gestion courante Chapitre 013 /70/75/76/77,	618 400.00
<b>Total :</b>	<b>1 953 445.00</b>

Amortissement des subventions/produit exceptionnel Chapitre 042	7 958.00
<b>Total :</b>	<b>7 958.00</b>
<b>Total rect</b>	<b>1 961 403.00</b>

Taxe d'aménagement et FCTVA ; caution logement ; subventions Chapitres 10 et 16/13/27	102 000.00
<b>Total :</b>	<b>102 000.00</b>

Dotations aux amortissements Chapitre 28	170.45
Opérations patrimoniales Chapitre 041 (13 et 21)	
Virement de la section de fonctionnement Chapitre 021	507 662.55
<b>Total :</b>	<b>507 833.00</b>
<b>Total rect</b>	<b>609 833.00</b>
<b>Total budget</b>	<b>2 571 236.00</b>

Le montant prévisionnel de l'autofinancement est donc de 507 662.55 (virement) + (170.45 - 7 958 amortissement) = **499 875.00 €**

### 1- Recettes de fonctionnement :

Pour le budget principal, les recettes de fonctionnement s'établissent à 1 961 403.00 € dont 1 953 445.00 € de recettes réelles.

Chapitre	Libellé	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
70	Produits des services, domaine	320 000.00	350 650.00	377 950.00	382 300.00	422 000.00
73	Impôts et taxes	942 045.00	977 045.00	1 052 545.00	1 090 045.00	1 267 045.00
74	Dotations, subventions et participations	62 500.00	75 000.00	71 000.00	89 244.00	68 000.00
75	Produits de gestion courante	194 000.00	199 000.00	212 800.00	218 000.00	196 000.00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
<b>TOTAL RECETTES RELLES de FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 518 545.00</b>	<b>1 601 695.00</b>	<b>1 714 295.00</b>	<b>1 779 589.00</b>	<b>1 953 445.00</b>
042	OP. d'ordre	12 383.18	7 956.18	7 958.00	7 958.00	7 958.00
<b>S/TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 530 928.18</b>	<b>1 609 641.18</b>	<b>1 722 253.00</b>	<b>1 787 547.00</b>	<b>1 961 403.00</b>

### 2- Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement ont été prévues au plus juste en tenant compte de nos engagements en cours et de l'entretien courant des voies et des bâtiments.

CHAP	Libellé	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024 (provisoire)	Prévu 2025
011	Charges à caractère général	323 405,39	296 181,38	275 604,97	416 558	511 934	486 200
012	Charges de personnel	550 724,26	569 860,96	557 866,83	579 988	672 801	686 500
014	Atténuations de produits	29 856,21	30 454,09	31 707,29	33 271	23 521	36 100
65	Autres charges de gestion courante	149 444,01	181 105,28	162 145,76	198 628	191 637	203 325
66	Charges financières	53 436,45	45 816,65	39 285,32	33 401	28 808	26 445
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	10 774,89	32 921	16 373	15 000
68	Dotation/provision			65,00	32		
<b>Totaux</b>		<b>1 106 866</b>	<b>1 123 418</b>	<b>1 077 450</b>	<b>1 294 800</b>	<b>1 445 075</b>	<b>1 453 570</b>

### 3 - Evolution de la dette sur 10 ans

\*Intégration de l'emprunt « clos de l'abbaye » pour 293 125 €

Année	Capital de départ au 01/01	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant au 31/12
2025	1 239 250,86*	167 255,00	24 944,16	192 199,16	1 071 995,86
2026	1 071 995,86	154 077,41	20 143,90	174 221,31	917 918,45
2027	917 918,45	113 294,00	16 225,86	129 519,86	804 624,45
2028	804 624,45	107 250,04	13 546,37	120 796,41	697 374,41
2029	697 374,41	92 249,41	11 156,10	103 405,51	605 125,00
2030	605 125,00	69 750,00	9 418,83	79 168,83	535 375,00
2031	535 375,00	61 000,00	8 284,82	69 284,82	474 375,00

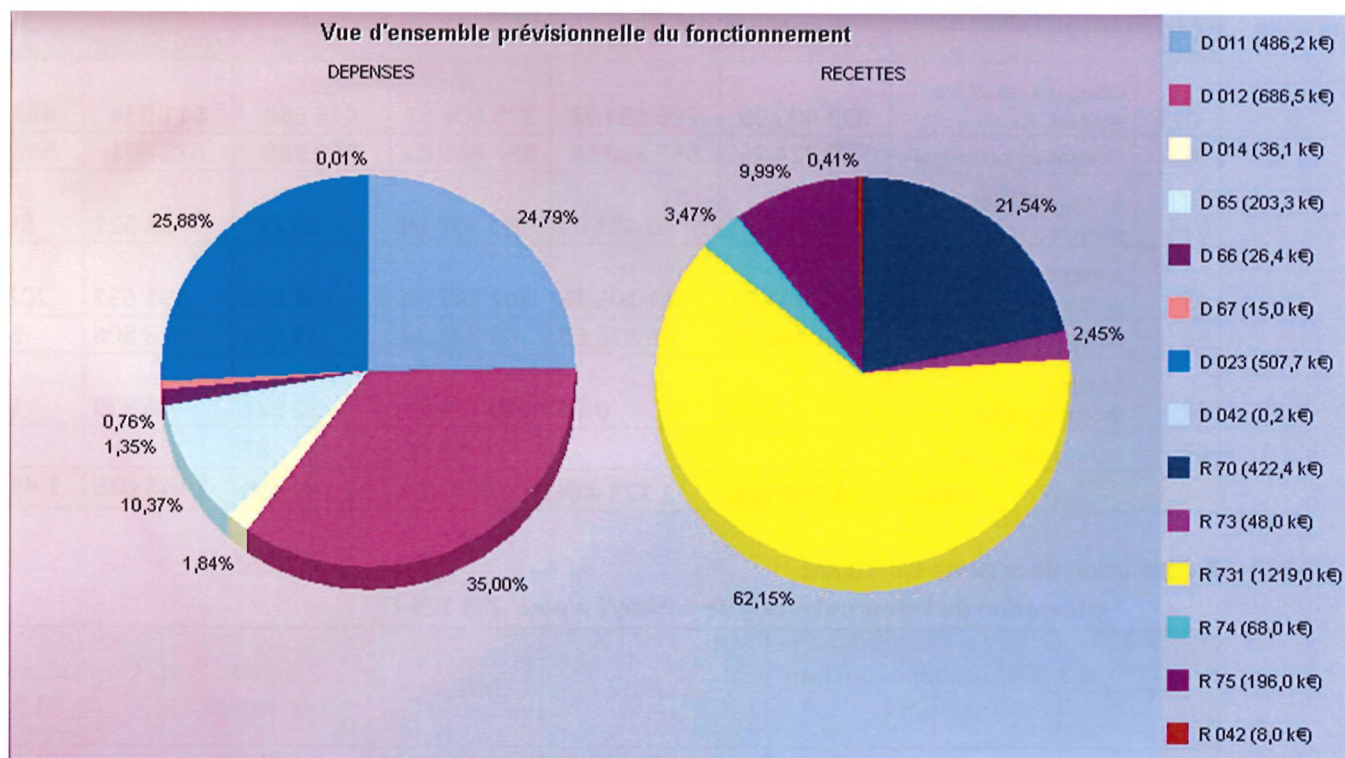
2032	474 375.00	61 000.00	7 204,91	68 204,91	413 375,00
2033	413 375.00	61 000.00	6 125,02	67 125,02	352 375,00
2034	352 375.00	61 000.00	5 045,11	47 280,30	291 375,00
2035	291 375.00	59 500.00	3 965,23	63 465,23	231 875,00

#### Emprunts arrivant à échéances :

Objet Organisme prêteur	Date encais.	Périodicité	Nbre éch.	Capital initial	Dernière échéance	Capital	Intérêts
Voirie 2010 CREDIT MUTUEL (DO)	28/02/2010	Trimestrielle	60	380 000,00	28/02/2025	6 333,53	58,27
20800064 salle des fêtes CAISSE D'EPARGNE (DO)	13/03/2006	Mensuelle	240	190 000,00	13/03/2026	790,87	2,32
Voirie et cheminement 2011 CAISSE D'EPARGNE (DO)	20/12/2011	Trimestrielle	60	530 000,00	20/12/2026	8 833,53	94,74

#### 4 - Les dépenses d'équipement pour 2025 sont essentiellement axées sur :

La réfection des voiries et la réfection de la halle du marché ; la reprise des courts de tennis



Ayant entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité adopte le budget primitif 2025 de la Mairie (M 57 abrégée), en euros, (sans reprise du résultat) résumé comme suit :



	RECETTES	DEPENSES
<b>Fonctionnement</b>	1 961 403.00	1 961 403.00
<b>Investissement</b>	609 833.00	609 833.00
<b>TOTAL</b>	<b>2 571 236.00</b>	<b>2 571 236.00</b>

- Précise que ce budget est voté par nature.
- Autorise Monsieur le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.
- Autorise Monsieur le maire à prendre toute disposition et à signer tous documents relatifs au suivi et à l'exécution de la présente délibération.

## II – Budget annexe Ecotaxe :

L'écotaxe est une recette affectée à l'entretien des espaces naturels. Son montant est en moyenne de 62 000 € par an.

La principale dépense est constituée par le cout des salaires et charges pour un agent technique qui a pour missions :

\*débroussaillage, taille, fauchage, tonte... selon les lieux ; ramassage des déchets ; lutte contre les espèces envahissantes (ailante, baccharis...) ;

- 8 ha de parcelles communales en espace naturel
- 37 km de chemins (y compris dans les marais)

\*participations aux actions de sensibilisation à l'environnement auprès du jeune public et entretien des lieux mis à leur disposition (jardin des enfants, cheptel (2 vaches, et volailles) ; marais pédagogique ; hôtel des insectes...)

Autres dépenses :

- Location de matériel pour l'entretien ((tronçonneuse, tondeuse...)
- Acquisition de petit matériel (ganivelles, piquets, grillage, plants d'atriplex et de tamaris...)
- Acquisition de nourriture et de paille, vaccins... pour les deux vaches.

Les gros travaux d'égavage ou encore de fauchage son externalisés. Est également externalisée la plantation des prairies fleuries.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité adopte le budget primitif 2025 Ecotaxe (M 57 abrégée), en euros, (sans reprise du résultat) résumé comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
<b>Fonctionnement</b>	62 000.00	62 000.00
<b>Investissement</b>	5 000.00	5 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>67 000.00</b>	<b>67 000.00</b>

- Précise que ce budget est voté par nature.
- Autorise Monsieur le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.
- Autorise Monsieur le maire à prendre toute disposition et à signer tous documents relatifs au suivi et à l'exécution de la présente délibération.

### III – Budget annexe Zone de mouillages :

Ce budget est assujetti à TVA. Les dépenses et les recettes figurant au budget sont donc inscrites HT.

Les recettes sont constituées par les redevances payées par les plaisanciers. Les dépenses de fonctionnement comprennent :

- le coût de la redevance d'occupation du domaine public maritime versé à l'Etat d'environ 10 000 €.
- L'achat de petite fourniture d'entretien des mouillages, chaines...
- L'amortissement des équipements réalisés
- Le coût du personnel technique affecté à la gestion.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité adopte le budget primitif 2025 Ecotaxe (M 57 abrégée), en euros, (sans reprise du résultat) résumé comme suit :

	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
<b>Fonctionnement</b>	27 000.00	27 000.00
<b>Investissement</b>	7 446.00	7 446.00
<b>TOTAL</b>	<b>34 446.00</b>	<b>34 446.00</b>

- Précise que ce budget est voté par nature.
- Autorise Monsieur le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.
- Autorise Monsieur le maire à prendre toute disposition et à signer tous documents relatifs au suivi et à l'exécution de la présente délibération.

### IV – Budget annexe Zone salicole :

Ce budget est assujetti à TVA. Les dépenses et les recettes figurant au budget sont donc inscrites HT. Ce budget comprend :

- en recette les redevances versées par les sauniers.
- Les amortissements des travaux et des subventions (opération d'ordre).
- En dépense, la facture d'eau et l'entretien du bâtiment

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité adopte le budget primitif 2025 Zone salicole (M 4, assujetti à TVA), en euros, (sans reprise du résultat) résumé comme suit :

	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
<b>Fonctionnement</b>	9 617.00	9 617.00
<b>Investissement</b>	9 365.00	9 365.00
<b>TOTAL</b>	<b>18 982.00</b>	<b>18 982.00</b>

- Autorise Monsieur le maire à prendre toute disposition et à signer tous documents relatifs au suivi et à l'exécution de la présente délibération.

## V – Budget annexe Clos du communal :

Suite à l'acquisition du terrain bâti rue du communal et au projet de construction d'une maison en partage, le conseil municipal a créé ce budget annexe assujéti à TVA en M 14 par délibération n°48-19 du 28 août 2019. Le premier budget primitif a été voté le 10 décembre 2019. Suite à transfert en 2024 au budget principal, ce budget annexe ne comprend plus l'opération « Clos de l'Abbaye » pour laquelle le terrain a été acheté en 2021. Le budget 2025 prévoit les frais de fonctionnement de la structure et le remboursement des emprunts.

### Schéma BP 2025 :

Dép. réelles de fonctionnement	16 795.00	Rect. réelles de fonctionnement <i>(dont virement par le budget principal au budget annexe)</i>	45 611.00 <b>19 611.00</b>
<i>Excédent viré en recette d'investissement</i>	<i>28 816.00</i>		
Total fonctionnement	45 611.00		45 611.00
Dép. réelles d'investissement .Travaux .Remb. K emprunt	2 500.00 26 316.00	Rect. réelles d'investissement.	
		<i>Virement de la section de fonct.</i>	<i>28 816.00</i>
Total investissement	28 816.00		28 816.00

### Evolution de la dette :

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts
2025	427 631,55	26 315,80	4 094,08
2026	401 315,75	26 315,80	3 836,19
2027	374 999,95	26 315,80	3 578,28
2028	348 684,15	26 315,80	3 320,40
2029	322 368,35	26 315,80	3 062,50
2030	296 052,55	26 315,80	2 804,60
2031	269 736,75	26 315,80	2 546,72
2032	243 420,95	26 315,80	2 288,81
2033	217 105,15	26 315,80	2 030,92
2034	190 789,35	26 315,80	1 773,03
2035	164 473,55	26 315,80	1 515,12
2036	138 157,75	26 315,80	1 257,24
2037	111 841,95	26 315,80	999,34
2038	85 526,15	26 315,80	741,44
2039	59 210,35	26 315,80	483,56
2040	32 894,55	26 315,80	225,65
2041	6 578,75	6 578,75	16,12

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité adopte le budget primitif 2025 Clos du communal (M 57 abrégée ; assujetti à TVA), en euros, (sans reprise du résultat) résumé comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	45 611.00	45 611.00
Investissement	28 816.00	28 816.00
<b>TOTAL</b>	<b>74 427.00</b>	<b>74 427.00</b>

- Précise que ce budget est voté par nature.
- Autorise Monsieur le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.
- Autorise Monsieur le maire à prendre toute disposition et à signer tous documents relatifs au suivi et à l'exécution de la présente délibération.

## 5. Délibération N°070/24

### MOTION DE SOUTIEN A LA DEMANDE DE CLASSEMENT DU SAUVETAGE EN MER AU PATRIMOINE IMMATÉRIEL DE L'HUMANITÉ – UNESCO

Le sauvetage en mer est une pratique essentielle à la sécurité de nos mers et de nos littoraux, profondément ancrée dans une tradition vivante d'altruisme et de don de soi. Plus qu'une simple mission, il s'agit d'un engagement collectif qui forge un lien unique entre les sauveteurs et leur territoire, incarnant l'esprit d'entraide qui définit la culture maritime et contribue à l'identité des communautés littorales et maritimes. Au fil des années, cette tradition riche d'histoire et de solidarité est devenue un symbole de dévouement et de courage.

Pour l'ensemble de ces raisons, le Conseil Municipal de Loix souhaite se joindre à l'initiative promue par l'Association nationale des élus des littoraux (A.N.E.L.) pour le classement du sauvetage en mer au patrimoine immatériel de l'humanité par l'UNESCO.

Par cette action, notre commune invite l'ensemble de la communauté des gens de mer, les associations, institutions et collectivités littorales, à unir leurs forces pour que la pratique du sauvetage en mer et l'archipel des stations de la société nationale de sauvetage en mer (S.N.S.M.) qui constellent la France littorale obtiennent une reconnaissance et une protection par l'UNESCO.

Pour atteindre cet objectif, différentes étapes seront nécessaires :

1. **Lancement d'une enquête nationale** : Cette enquête, à laquelle la commune de Loix apportera son concours, permettra de rassembler des témoignages, récits et données quantitatives et qualitatives sur les pratiques de sauvetage en mer, nécessaires à la constitution du dossier d'inventaire.
2. **Inscription du sauvetage en mer à l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel** : Au travers de l'initiative relayée par l'A.N.E.L., en collaboration avec le ministère de la Culture, la commune de Loix se joint à la procédure visant à inscrire le sauvetage en mer sur l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel. Cette reconnaissance nationale constituera une étape essentielle pour le classement auprès de l'UNESCO.
3. **Soutien des collectivités et des acteurs de la mer** : Nous travaillerons en partenariat avec les autres collectivités littorales, les associations du littoral, les associations de sauveteurs en mer, ainsi que les institutions maritimes, pour construire une communauté forte et mobilisée autour de ce projet.

Cette démarche est à la fois ambitieuse et exigeante, mais elle reflète les valeurs profondes de la commune de Loix et de ses habitants. Elle s'inscrit dans un mouvement de reconnaissance et de préservation des patrimoines humains et culturels qui est reflète un caractère essentiel de l'identité de nos territoires littoraux, de la communauté des gens de mer et plus largement de l'histoire de notre nation.

En honorant le courage et le dévouement des sauveteurs en mer, nous transmettons aux générations futures un héritage d'une portée universelle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à **l'unanimité** décide d'encourager et de soutenir cette initiative en adoptant la présente motion.

## Questions et communications diverses :

### Révision du schéma directeur de gestion des eaux pluviales.

Monsieur le maire rappelle que ce dossier a été soumis à enquête publique du 21 octobre au 21 novembre 2024. Le commissaire enquêteur a d'ores et déjà transmis son rapport et son avis qui est favorable. Ce rapport est consultable à la mairie et sur le site internet.

### Travaux de voirie à venir :

Monsieur le maire annonce que les travaux de réfection de la voirie et du pluvial de la **Petite rue du puits neuf** et de la **rue du Couvent** (de la place de la Mairie à la Petite rue du puits neuf) devraient débuter le 13 janvier prochain. La Petite rue du puits neuf et la rue du Couvent seront interdites à la circulation (sauf riverains) et au stationnement.

En février, mars prochain, ça sera le tour de la **rue des Alouettes** ou de la **rue des Aires**. La **décision sera prise en fonction de l'avancement des chantiers privés.**

### Animations :

Le Père Noël passera à Loix jeudi 19 décembre à 18h, place du marché. Il aura du travail puisque 100 cadeaux seront distribués !

Monsieur Martineau confirme que le concours de soupes organisé par le Cochonnet loidais se déroulera samedi 28 décembre, occasion pour la nouvelle chorale « chœur de Loye » de se produire pour la première fois en public. Il rappelle que la chorale se réunit tous les mercredis à la salle des fêtes, à 19h et qu'elle est ouverte à tous.

Monsieur Martineau ajoute que le téléthon aura rapporté cette année 2 116 € pour la recherche. Le Conseil municipal remercie l'ensemble des bénévoles et les associations pour leurs actions.

La cérémonie des vœux est fixée au 7 janvier, à la salle des fêtes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h28

Le maire  
Lionel QUILLET

Le secrétaire de séance  
Erick MARTINEAU



Affiché le 20 décembre 2024